

Secrétariats généraux communs : à marche forcée

Le groupe de travail des DDI portant sur la [mise en place des secrétariats généraux communs](#) (SGC) départementaux s'est réuni le 29 août 2019 dans une configuration commune CT central des DDI et CT spécial des préfectures. La réunion était présidée par la direction des services administratifs et financiers (DSAF), en présence de représentants de la DGAFP.

La CFDT Fonctions publiques y était représentée par Jean-Baptiste Marco (DDPP 29), Eric Tavernier (DDT 77) et Emmanuel Biseau (DDTM 30).

Le groupe de travail avait pour objectif d'aborder concrètement cette énième réforme et d'obtenir des réponses aux nombreuses interrogations de la CFDT et des autres organisations syndicales. Le moins que l'on puisse dire est que cet objectif est loin d'avoir été atteint. La CFDT en retient particulièrement les éléments d'information suivants :

Restructuration

Aux yeux de l'administration, qui porte la position du gouvernement, le fait de changer de ministère, de corps d'emploi, de service de rattachement, de hiérarchie et sans doute de lieu de travail, n'est pas suffisant pour qualifier

de « restructuration » cette nouvelle réforme, et donc n'a pas vocation à mobiliser le dispositif indemnitaire. Le gouvernement se met en position de faire des économies de bouts de chandelle sur le dos de ses agents. En dépit de ses déclarations d'intention sur les RPS, le bien-être au travail semble fort être le cadet de ses soucis.

Préfiguration

Les préfigureurs seront obligatoirement choisis au sein de la préfecture ou des DDI du département. Il est bien sûr escompté que les candidatures seront nombreuses dans tous les départements, ce qui, la CFDT le sait déjà, est pure illusion. Dans beaucoup de départements, le préfigureur sera désigné par défaut, voire d'office. À la question « Que se passera-t-il au 15 septembre pour les départements où il n'y aura pas eu de candidature ? », la réponse est laconique : « *On verra à ce moment.* »

Équipe de préfiguration

Des agents, en nombre restreint et hors de tout cadrage général, seront désignés comme assistants du préfigureur pour mener à bien le processus d'élaboration du secrétariat général commun. Lorsque les organisations syndicales ont posé la problématique de la charge de travail induite, c'est avec une stupéfaction non dissimulée qu'elles se sont entendu répondre qu'il n'y avait pas de problème : les agents

concernés assureront à la fois la préfiguration ET leurs missions habituelles. Arguant que cette double casquette n'avait pas posé de problèmes lors de la création des DDI, l'administration semblent considérer que, dans les départements, les agents se tournent les pouces. Rappelons que depuis 10 ans les DDI ont perdu jusqu'à la moitié de leurs effectifs dans les fonctions RH.

Ressources humaines

Les administrations centrales laissent le soin au niveau départemental de démêler toutes les problématiques liées aux statuts, aux positions d'activité, au déclassement hiérarchique, à la prise en compte des parcours professionnels dans les corps d'origine (qui risquent de passer par pertes et profits), etc. Bien entendu, tout se fera sans a priori et dans le meilleur des mondes. Sans doute l'administration pense-t-elle que quelques conseillers ministériels suffiront pour accompagner l'ensemble des départements dans le processus RH. De même, il est déclaré que l'accent sera mis sur la formation... mais aucun moyen spécifique n'est alloué.

Cas spécifiques de l'Île-de-France, de la Corse et de l'Outre-Mer

Initialement, une circulaire spécifique était prévue pour l'Île-de-France, la Corse et les territoires ultramarins. Or, la [circulaire du 2 août](#) traite de l'ensemble des départements

sans distinction géographique. À la question posée par la CFDT, il a été répondu : « *Comme annoncé, il y aura une instruction spécifique* »... En attendant, les départements concernés sont déjà dans le processus de désignation de préfigureurs, qui postulent donc pour une mission sans en connaître le périmètre. C'est sans doute ce que l'on appelle la foi du charbonnier !